



**HAL**  
open science

**Les espaces associatifs face aux communes rurales :  
recompositions spatiales, émergence des acteurs locaux  
et nouvelles perspectives pour le développement dans la  
région de Kayes (Mali)**

Stéphanie Lima

► **To cite this version:**

Stéphanie Lima. Les espaces associatifs face aux communes rurales : recompositions spatiales, émergence des acteurs locaux et nouvelles perspectives pour le développement dans la région de Kayes (Mali). Mohamed CHAREF et Patrick GONIN. Emigrés - immigrés dans le développement local, Agadir (Maroc) : Editions Sud-Contact, pp.279-309, 2005. halshs-00610187

**HAL Id: halshs-00610187**

**<https://shs.hal.science/halshs-00610187>**

Submitted on 21 Jul 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **LES ESPACES ASSOCIATIFS FACE AUX COMMUNES RURALES**

### **RECOMPOSITIONS SPATIALES, ÉMERGENCE DES ACTEURS LOCAUX ET NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE KAYES (MALI)**

**Stéphanie LIMA\***

#### **INTRODUCTION**

**L**a migration des Soninké est un long voyage (Adams, 1977), une longue histoire. Plusieurs auteurs<sup>1</sup> traitent de l'évolution de cette émigration sahélienne, depuis les navétanes qui se rendaient au Sénégal, jusqu'aux réseaux sociaux constitués depuis plusieurs années entre la France et les villages de la région de Kayes (Mali), de Bakel (Sénégal) ou de Sélibaby (Mauritanie). Les associations de migrants du Bassin du Fleuve Sénégal sont connues et reconnues aujourd'hui pour leur implication en faveur du développement de leur zone d'origine (FASTI, 1990). Les structures associatives qui sont nées de cette mobilité, dans les foyers de travailleurs immigrés de la région parisienne, se consacrent entièrement à leur espace d'origine, sur lequel elles projettent un système d'intentions concrétisé par une multitude de réalisations.

Sur le plan spatial, la dynamique migratoire articule deux espaces, l'un et l'autre évoluant chacun de son côté. La mobilité est une ressource qui permet d'équilibrer les contraintes et les avantages présents de part et d'autre de cet espace éclaté que représente l'espace vécu des migrants. L'unité de ces territoires dispersés repose sur des recompositions spatiales produites dans les régions de départ, par le biais de ces réseaux sociaux tissés entre villages d'origine et villages-bis, et ce à partir du pays d'accueil. Cette imbrication entre espace,

---

\* Doctorante en Géographie, laboratoire MIGRINTER, CNRS UMR 6588, Université de Poitiers. [stephanie.lima@wanadoo.fr](mailto:stephanie.lima@wanadoo.fr)

<sup>1</sup> Adams (1977), Daum (1998), Gonin (1997, 2001), Lavigne-Delville (1991 ; 1994), Quiminal (1991), Timéra (1992), Yatéra (1996).

réseau et territoire a permis aux associations d'immigrés de transformer leurs villages, de les reconstruire tout en étant absents. Les pratiques et les représentations spatiales de ces « hommes-ponts » ont donné une nouvelle chance à des villages délaissés par l'État. L'équation mobilité / développement / recomposition spatiale apparaît en substance dans cette relation horizontale entre « communauté villageoise » et « communauté émigrée ». Cependant, l'État Malien, qui a tantôt été un obstacle, tantôt un appui à l'action des émigrés, reprend peu à peu sa place au niveau local, et ce à la faveur d'une politique de décentralisation mise en œuvre depuis 1992.

En effet, l'État se décentralise et réorganise ses territoires. Dans ce contexte, les associations de migrants doivent faire face à une nouvelle donne, à savoir la création des communes rurales et la mise en place des conseils communaux, dont les compétences recouvrent largement celles du développement local. Ainsi, les domaines dans lesquels les associations avaient investis en leur temps, pour répondre au désengagement de l'État, tels que l'éducation, la santé, ou encore l'hydraulique villageoise, font désormais partie du champ d'action des collectivités décentralisées. En outre, les villages, cibles de leurs réalisations, ont perdu leur autonomie en devenant des composantes des communes rurales. Aujourd'hui, les limites des espaces associatifs intervillageois ne recoupent pas forcément celles des territoires communaux. De leur côté, les migrants, habitués à négocier avec les services administratifs régionaux, se retrouvent pris, avec l'émergence des communes, dans un tout autre espace de négociation, redevenu local, et non plus réticulaire.

Ainsi, la question qui se pose est de savoir comment les migrants, reconnus comme des acteurs du développement, se positionnent dans le contexte de la décentralisation au Mali, qui apporte avec elle de nouveaux territoires institutionnels et politiques, cadres légitimes et donc incontournables pour toute action de développement. En outre, il s'agit de se demander si la recomposition des territoires et des pouvoirs à l'échelle intervillageoise est synonyme d'une mise en cause des réseaux sociaux construits entre les villages et leurs villages-bis.

Cette contribution se propose donc de pointer les évolutions récentes de la dynamique associative au regard des transformations du contexte national, et ce à partir d'enquêtes réalisées en France auprès de différentes associations, et d'entretiens menés dans les villages de la région de Kayes. La première partie est consacrée à la genèse des associations de migrants et aux conséquences spatiales de la mobilité. La deuxième partie s'intéresse à la place des villages dans le processus associatif, notamment avec la mise en place de

structures associatives villageoises et intervillageoises dans la région de Kayes. Enfin, la troisième partie présente les enjeux actuels de la communalisation pour le mouvement associatif à la fois dans les villages et en France.

## **DE LA MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT**

L'histoire de la mobilité des Soninké, une des principales ethnies concernées par l'émigration dans les villages du Bassin du Fleuve Sénégal, remonte à des temps anciens. Ceux où le commerce transsaharien était prospère, pratiqué par des familles commerçantes issues de la noblesse. Le pays des Soninké était composé de plusieurs royaumes, de tailles différentes, selon les époques et les fortunes politiques. La colonisation a ruiné l'activité commerciale et affaibli les rois. Puis elle a tracé des frontières et partagé l'espace de telle sorte que la circulation est devenue une ressource pour des guerriers et des commerçants devenus paysans par contrainte (la ruine du commerce, la fin de l'esclavage, et le paiement de l'impôt ont entraîné la recherche de ressources numéraires).

### **La migration entre tradition et nécessité**

Après le temps des « navétanes », ces migrants de la saison des pluies qui se dirigeaient vers le bassin arachidier sénégalais, est venu celui des migrations urbaines, des voyages en mer pour les laptots, puis des premières installations dans des villes portuaires françaises. Ainsi, peu à peu « la migration vers la France prend le relais des mouvements saisonniers après la seconde Guerre Mondiale. Elle ne touche d'abord que l'ethnie soninké dans cette région. Elle atteint toute son ampleur vers 1960 quand survient la rupture de la fédération du Mali, qui freine les déplacements des navétanes de l'Est (Bambara, Soninké) vers le Sénégal » (Kane & Lericollais, 1975).

Les migrations saisonnières, de courte durée, se transforment en migrations lointaines avec des temps de séjours de plus en plus longs. L'industrie française, en forte période de croissance, est demandeuse de main-d'œuvre étrangère. Très vite, la consigne est parvenue aux marins soninké établis en France de faire venir leurs compatriotes, à qui on promet de donner du travail (Adams, 1977). De 1955 à 1965, une première phase d'immigration s'enclasse dans ce contexte où les possibilités de travail sont foisonnantes. Pour les Soninké, qui cherchent à diversifier leurs destinations, la convergence vers la France est un bon moyen d'entretenir une mobilité devenue structurelle. Et quoi de plus simple puisqu'il suffit à l'époque d'avoir un billet de transport et une carte d'identité pour entrer en France ! Durant cette

période, l'émigration vers la France est faite d'une succession de voyages. Le plein-emploi et l'ouverture des frontières permettent d'entretenir une mobilité ponctuée de plusieurs allers-retours, au gré des besoins familiaux. À chaque retour, les sommes d'argent distribuées et la diversité des cadeaux confèrent à la France une image dorée, celle d'un « eldorado », au sens littéral, où tous les jeunes veulent désormais tenter leur chance. C'est l'étape de la « mise en place », qui s'étend de la fin des années 1950 à 1964, décrite par Adrian Adams (1977). Dès lors, les villages se trouvent pris dans une spirale de dépendance : la perte des bras valides contribue à affaiblir les unités de production, à accroître les besoins en numéraire et, donc, à encourager les départs. La migration devient un mécanisme auto-entretenu (Lavigne-Delville, 1994). Il s'agit de la seconde phase, entre 1964 et 1969, qualifiée de « crise latente » (Adams, 1977).

La troisième phase, la « crise ouverte » (Adams, 1977), débute en 1969 et pourrait s'étendre jusqu'en 1974, année de la fermeture des frontières. Elle est marquée par les sécheresses qui touchent le Sahel de 1968 à 1973. Cette fois, la migration ne se présente plus comme l'opportunité d'accéder à des revenus supplémentaires importants, mais comme une nécessité pour la survie des villages d'origine. Pour les émigrés, l'envoi d'argent au village est la principale finalité de leur présence en France, ce qui va à l'encontre des stratégies d'accumulation personnelle développées dans la première phase d'émigration. De trajectoire individuelle, la migration est devenue projet collectif, d'autant que la fermeture des frontières en France en 1974 stoppe la noria des arrivées et des départs (Gonin, 1997) et précipite la mobilité dans le registre de la sédentarité avec une installation durable dans le pays d'accueil.

### **Sécheresses et fermeture des frontières : de la noria à la communauté émigrée**

L'année 1974 marque un tournant, aux multiples conséquences sur la physionomie de la migration. La place prise par l'espace d'accueil dans la vie des immigrés n'est plus réduite au minimum (travail, logement). Les séjours longs favorisent la création d'une « communauté » émigrée dont les rapports aux villages d'origine prennent des dimensions tout à fait autres. L'arrêt de la migration tournante, au lieu de réduire le nombre des immigrés, stabilise ceux qui sont présents en France. Les liens se resserrent de plus en plus entre les membres d'un même village qui subissent cette « assignation à résider » dans le pays d'accueil. Cela se traduit par l'aménagement d'un espace de vie commun dans les foyers et, ce faisant, le partage des problèmes rencontrés au niveau familial, puis villageois.

Les arrivées massives, jusqu'en 1974, ont permis aux migrants de s'organiser, dans le contexte particulier des foyers de travailleurs, selon des modes de regroupement et de gestion collective qui avaient déjà fait leur preuve dans le navétanat. Dès les années 1960, les immigrés ont constitué des caisses de solidarité à l'échelle familiale et / ou villageoise (en cas de maladie, chômage, décès). La vie au foyer et l'installation dans la durée permettent la constitution d'une communauté immigrée dont la référence est le village. Des « villages-bis », (Condé & Diagne, 1983) qui reprennent le nom du village d'origine, se forment étant donné que le nombre de ressortissants d'un même village s'accroît. Ces groupes villageois ont tendance à reproduire les bases sociales de la communauté villageoise, sa structure hiérarchique, avec un chef, un conseil de notables, issus des lignages dominants du village. De même, en bas de la pyramide se situent les descendants de captifs, les artisans, les griots. Sans compter les rapports inégalitaires entre aînés et cadets sur lesquels s'appuie l'organisation des tâches quotidiennes au foyer (ménage, cuisine, petites courses, etc.).

Dans ce contexte, des caisses villageoises sont créées en sus des caisses de solidarité familiale. Les cotisations, que chaque individu doit recouvrer, sont la « marque, à la fois matérielle et symbolique de l'appartenance villageoise » (Lavigne-Delville, 1994 : 132). Ces caisses répondent à la fois aux besoins exprimés par les familles au village et aux propositions des anciens en migration. Entre utilité et ostentation, les investissements des immigrés permettent de réaffirmer collectivement l'attachement au village.

### **Le temps des mosquées, le village « commande » au village-bis**

Dans ce contexte, participer à la construction d'une mosquée marque un renouvellement d'allégeance au terroir et aux valeurs de la société locale. Il y a continuité entre les deux communautés, entre les deux espaces. Les dépenses pour la construction des mosquées représentent environ 22 % des investissements d'une vingtaine d'associations d'immigrés (Enquête Panos, GRDR, Yatéra, 1996). Leur construction fait consensus et prolonge collectivement les pratiques individuelles d'ostentation et de redistribution. De plus, avec le recul des années, les leaders associatifs voient aujourd'hui ces investissements comme le moyen par lequel ils ont pu proposer d'autres infrastructures dans les villages, plus controversées, telle que l'école. En effet, une fois les « anciens » satisfaits, il est plus aisé de faire accepter la présence d'un équipement « moderne » (école, dispensaire). Le temps des mosquées est celui du consensus, où les relations de pouvoir se maintiennent de manière transversale, c'est-à-dire qu'elles s'articulent

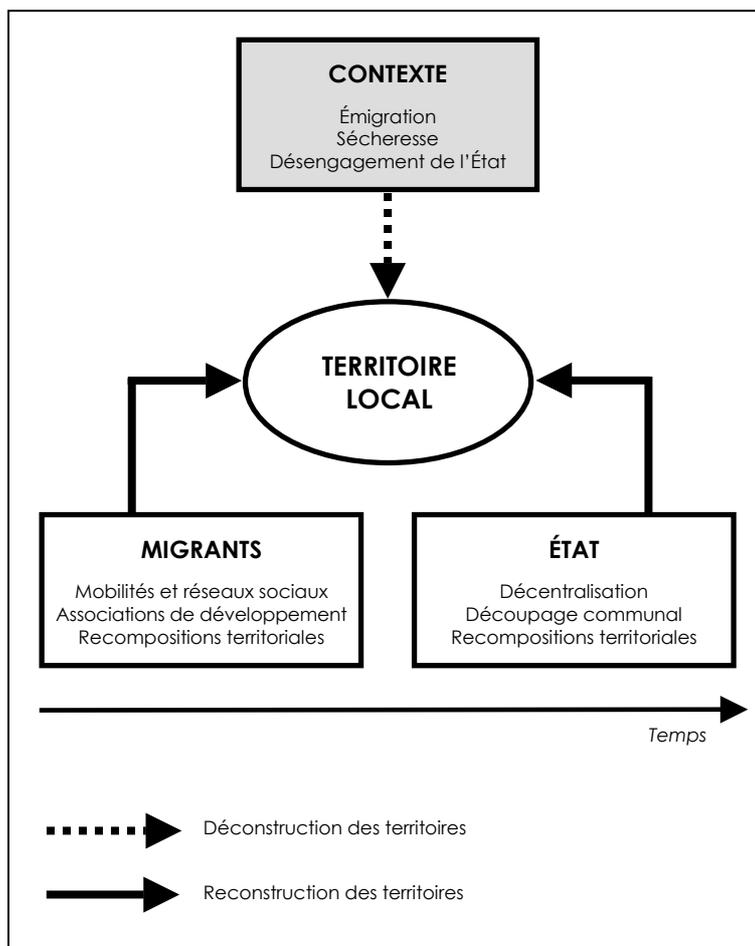
sans rupture majeure entre les deux espaces. « Il n'y avait donc pas au début de cette circulation migratoire de domination d'un espace sur un autre, mais une série de pouvoirs se partageant et se renforçant d'un lieu à un autre » (Gonin, 2001 : 41).

Cependant, si la majorité des migrants s'investit dans la construction d'édifices religieux, certains se lancent dans des projets de développement économique et social. Les écoles et les dispensaires introduisent peu à peu des ruptures dans l'ordre villageois. Ces infrastructures apparaissent comme un facteur de renouvellement dans l'organisation sociale, elles représentent l'ouverture du village, à la fois sur lui-même et sur l'extérieur. La réalisation de ces équipements a nécessité davantage de négociations que pour la mise en place des mosquées. Ces projets marquent ainsi un tournant dans les pratiques des associations de migrants et provoquent, en retour, des changements dans les rapports sociaux et les enjeux de pouvoir entre villages et villages-bis. Avec pour conséquence une remise en question de l'unité de l'espace de la circulation migratoire.

#### **Pluri-appartenance spatiale et développement des villages d'origine**

L'allongement du temps de présence en France introduit peu à peu une rupture dans les rapports des migrants avec leur village d'origine. Bien qu'ils ne cessent d'envoyer de l'argent à leur famille et qu'ils participent régulièrement à la réalisation de projets collectifs, le contact avec la société de résidence leur permet de construire un autre regard sur leur pays d'origine et, par conséquent, d'avoir une autre vision de leur rôle en tant qu'acteurs, membres d'une communauté, distincte de la communauté villageoise. L'initiative d'agir sur le village dans une perspective de développement, et non plus seulement dans un objectif de participation à la reproduction sociale, s'enrichit dans le contexte social, économique et politique français. Dans les usines et dans les foyers, les immigrés s'investissent dans l'action syndicale et associative, ils suivent des cours du soir et se forment dans leur domaine professionnel. Leur présence en France n'est plus uniquement ciblée sur la recherche de numéraire, mais aussi sur l'acquisition de connaissances et de nouveaux savoir-faire, eux qui ont souvent eu un parcours scolaire court, dans des villages où la migration est toujours perçue comme la meilleure orientation pour les jeunes. Dès lors, l'image de l'immigré comme un individu soumis aux hiérarchies traditionnelles et obnubilé par une recherche permanente du prestige social s'effrite (Yatéra, 1996). Dans le même temps, l'espace d'appartenance des migrants se dilate et se complexifie entre l'espace d'origine et l'espace de résidence.

**Schéma 1 : Mobilité et déconstruction / reconstruction des territoires locaux**



La crise, provoquée par les séjours longs et l'accroissement de la dépendance des villages vis-à-vis de la migration, instaure d'autres types de rapport entre les immigrés et le pays d'accueil et, en retour, une réappropriation de l'espace de départ, ce qui passe par la redéfinition des objectifs de vie dans chacun de ces lieux (Gonin, 1997 : 186). Les projets collectifs s'inscrivent dans ce double contexte, de

recomposition des liens entre pays de résidence et région de départ, et de reconstruction des villages d'origine (schéma 1). Les années 1980 sont celles de la multiplication des réalisations, et ce dans un cadre différent puisque les caisses villageoises sont devenues des « associations de développement », du fait de l'extension en 1981 de la loi 1901, permettant aux immigrés de constituer des associations. Ce nouveau statut conforte les migrants dans leur démarche et leur permet de développer des réseaux qui s'élargissent au-delà du cercle villageois et régional. En France, leurs interlocuteurs sont désormais les ONG (Organisations Non Gouvernementales), les collectivités territoriales, les organismes de solidarité internationale, tandis qu'au Mali, elles négocient directement avec les administrations régionales, voire nationales, et les services déconcentrés de l'État.

### **Les migrants, acteurs du développement**

En 1996, un rapport de l'OCDE dresse un bilan édifiant de l'action des associations maliennes de développement. Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes : « 70 % des immigrés maliens en France originaires de la région de Kayes sont des membres actifs de l'association de leur village. Ils ont financé sur une période d'environ 10 ans, 146 réalisations diverses, pour un budget total de 19,4 millions de francs, contribuant à hauteur de 16,6 millions de francs sur leur épargne, le complément de 2,8 millions étant apporté par des ONG avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux. 64 % des infrastructures existantes dans les villages de la région de Kayes leur sont attribuées » (Libercier, 1996).

Le partenariat est un atout pour les associations, bien qu'elles demeurent toujours dépendantes de structures françaises pour l'obtention de financements. En effet, « si les associations de développement créées par les immigrés ont généralement un statut légal, elles ne bénéficient pas pour autant, du fait de leur position particulière entre deux espaces, d'un traitement équivalent à celui accordé à toute autre organisation du pays d'accueil. Les législations favorisent les structures nationales en tant que partenaires de la coopération. En France, par exemple, les associations d'immigrés devraient pouvoir bénéficier pour leurs projets des financements accordés par le ministère de la Coopération. Or, elles doivent passer par l'intermédiaire d'ONG françaises pour obtenir de tels cofinancements – alors que les Maliens vivant au Mali peuvent recevoir directement de la Mission de coopération française de Bamako des crédits déconcentrés » (Libercier, 1996).

Cette situation entrave la construction d'un véritable partenariat, dans lequel les associations seraient reconnues comme des acteurs à part entière. De plus, les migrants ne sont pas seulement des bailleurs

de fonds pour leurs villages d'origine, ils sont aussi des novateurs et des médiateurs (Yatéra, 1996). Ils sont à l'interface de deux espaces et de deux sociétés, appartenant à l'une et vivant dans l'autre, et voyageant d'un lieu à l'autre. Ils expérimentent des processus d'articulation entre deux systèmes socio-spatiaux, dont l'enjeu est le développement et la reterritorialisation des espaces de départ. Mais leur présence en France pose la question de savoir comment les villages évoluent de leur côté, suivant l'hypothèse selon laquelle le réseau social tissé entre ces deux espaces est un facteur de recompositions spatiales.

## **MOBILITÉ ET RETERRITORIALISATION**

La migration n'est pas une rupture mais une mise en relation entre deux espaces. Même si les transferts financiers des migrants à leur famille semblent renforcer la dépendance des villages de départ à l'égard de l'émigration, ils participent d'un système plus large qui, par certains aspects, remet en cause les fondements de la dynamique migratoire, en tentant d'en limiter les principales causes et d'en atténuer les conséquences les plus néfastes. En cela, l'absence n'est plus un vide, mais un enjeu économique, social et politique. Le migrant n'est plus un exilé mais un acteur des recompositions territoriales engendrées par la mobilité.

### **Les villages au cœur de la migration**

De leur côté, les villages ne sont plus les mêmes. Les premiers apports de la migration ont modifié leur physionomie. Les toits de tôle remplacent ceux en paille dans les concessions où l'on compte un père, un frère ou un fils émigré. L'immobilier est un important secteur d'investissement personnel pour les migrants qui envisagent toujours de rentrer définitivement un jour ou l'autre et qui, en attendant ce jour heureux (dont on peut se demander si ce n'est pas un mythe)<sup>2</sup>, offrent à leur famille de meilleures conditions de logement. Dans ce domaine, l'ostentation donne lieu à des constructions modernes dont les peintures extérieures aux couleurs vives ne peuvent qu'attirer le regard (photo 1). Signe extérieur de richesse, la maison symbolise la présence de l'absent et sa réussite à l'étranger (photo 2). À l'intérieur des habitations, la présence de différents objets de la vie courante témoigne aussi de l'implication financière des migrants dans le quotidien des familles. Parmi

---

<sup>2</sup> Surtout pour ceux qui ont procédé à un regroupement familial.

QUAND L'ABSENT EST PRÉSENT. LES MAISONS DES MIGRANTS



Photo 1 : Les fleurs de la réussite

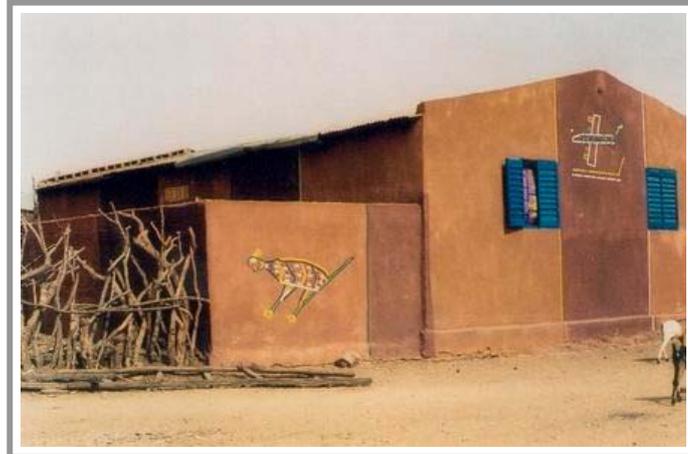


Photo 2 : Le symbole de la migration : « l'avion »

eux, le poste de radio tient une place prépondérante, surtout quand il s'agit d'écouter les messages des membres de la famille en migration, transmis par la Radio Rurale de Kayes<sup>3</sup>. Aujourd'hui, les cabines de téléphone satellite (photo 3) concurrencent la radio dans cette fonction de mise en relation, mais les émissions qui abordent les sujets d'actualité (décentralisation, migration, développement, démocratie, élections) sont toujours très prisées par les auditeurs<sup>4</sup>. La télévision est, quant à elle, de plus en plus présente, et les images venues d'ailleurs étayent les représentations que les jeunes se font du vaste monde. Il reste que l'information circule, par plusieurs canaux, « rapprochant » les deux espaces, ce qui implique une interpénétration croissante, au contenu qualitativement différent au fil des années.

À l'échelle du village, des infrastructures collectives, d'architecture moderne, marquent à leur tour l'espace. Tantôt regroupées dans un nouveau quartier, tantôt dispersées, leur localisation importe car elle repose sur des choix qui ne doivent rien au hasard. Derrière l'aspect concret des façades des écoles, des dispensaires, des coopératives agricoles ou des châteaux d'eau (photo 4), chaque projet est l'aboutissement d'une longue procédure faite de multiples tractations, depuis le choix même de la réalisation, jusqu'à celui de son emplacement. Agir ici en étant là-bas, tel est le dilemme auquel sont confrontés les migrants qui tentent de gérer au mieux leur absence / présence. Ces infrastructures sont donc le signe visible de l'intérêt que portent les migrants au devenir de leur localité. Ils se trouvent investis d'une mission et ils se sentent d'autant plus légitimes à l'accomplir que l'État n'assure plus depuis longtemps ses fonctions premières dans la région. Pourtant, dans le contexte actuel de la décentralisation, les migrants à qui les nouveaux élus municipaux demandent une participation financière au programme de développement communal, se demandent tout de même quand ils cesseront d'être des bailleurs de fonds pour leur région !

### **Réseaux sociaux et espaces de vie**

À l'instar des relations entre les villages mères et les villages descendants<sup>5</sup>, les liens qui unissent un village et communauté de ses ressortissants en migration sont tout aussi forts. Malgré la distance géographique et l'éloignement physique entre ces deux composantes

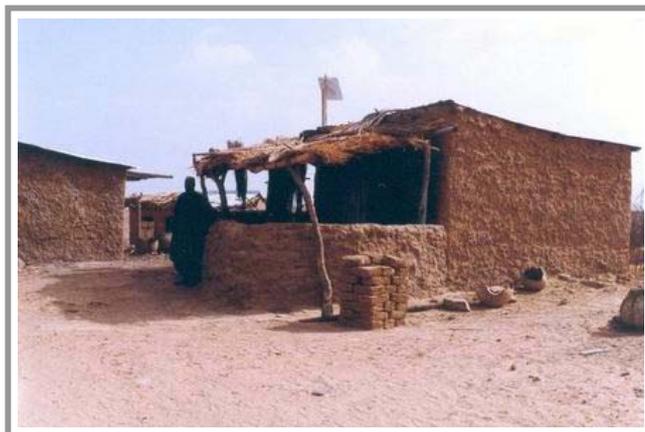
---

<sup>3</sup> La Radio Rurale de Kayes est une radio associative.

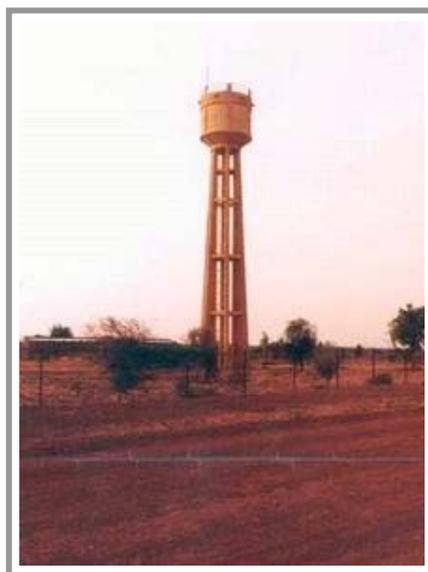
<sup>4</sup> Une grande partie de la grille des programmes est en langues locales.

<sup>5</sup> Hameaux de culture devenus autonomes par rapport à leur village d'origine.

*TÉLÉPHONE SATELLITE ET CHÂTEAU D'EAU :  
DES ÉDIFICES MODERNES MARQUENT LE PAYSAGE SAHÉLIEN*



**Photo 3 : Le téléphone par satellite désenclave les villages**



**Photo 4 : De nouveaux édifices marquent le paysage**

d'un même ensemble villageois, la proximité sociale confère une même identité à ces deux entités.

La primauté des liens sociaux sur les liens spatiaux pose la question des relations entre réseaux sociaux et territoires dans ce contexte de mobilité. Le réseau social, en tant que « système relationnel, à effet politique ou économique, fondé sur une dimension informelle » est constitué d'« un ensemble d'individus ou de groupes entretenant des relations binaires permettant la circulation de ressources. [Ils] ont pour fonction patente de redéployer des liens sociaux, territorialisés ou pas [et ils] apparaissent comme des formes de mobilisation du lien social, impliquant, d'une part, des visées stratégiques et des projets, d'autre part, des registres de compétence [...] » (Offner & Pumain, 1996). Dans ce sens, les réseaux sociaux sont porteurs d'un « système d'intentions » projeté dans l'espace, en l'occurrence les villages d'origine, espaces de vie qui focalisent l'intérêt des migrants.

La mobilité génère à la fois une reterritorialisation et l'émergence de nouvelles territorialités. Le groupe social constitué par les migrants évolue sur deux types d'espace différents, et articule les opportunités de l'un et de l'autre dans les domaines économiques, sociaux et politiques, et ce en direction de l'espace d'origine, reconstruit et représenté à partir de « l'entre-deux » (Gonin, 1997) dans lequel il se situe. Dans le même temps, les villages qui bénéficient des projets de développement, sont pris dans une « toile » (celle des réseaux sociaux), qui leur ouvre un nouvel horizon. L'avenir de ces localités ne se limite plus à leur terroir, il est associé à un ailleurs, à des lieux dispersés, qui forment un espace de vie discontinu géographiquement, mais un espace vécu unifié de part la mobilité et les représentations spatiales dont sont porteurs les migrants. À cette dilatation de l'espace, dont les contours dépassent le cadre de vie propre des villageois, s'ajoutent des recompositions spatiales locales, conséquences de l'activité des associations de développement intervillageoises, dont les prolongements actuels participent à un renversement des réseaux spatiaux.

### **Renversement des réseaux et recompositions spatiales**

Le binôme composé par l'association de développement d'un côté, et le village, de l'autre, apporte à chaque nouveau projet une pierre à l'édifice du développement, tel que chacun se le représente. En effet, les initiatives des migrants ne s'articulent pas toujours aux besoins des villageois, ce décalage se traduisant souvent par une « dés-appropriation », voire un rejet, de l'infrastructure de la part des « bénéficiaires » (pour reprendre le langage des ONG). Que ce soit le refus de payer les cotisations ou les médicaments au dispensaire, ou de régler les factures de l'adduction d'eau, ou encore de ne pas

envoyer les enfants à l'école, les villageois signifient aux migrants, qui sont avant tout leurs parents, qu'ils ne se sentent pas concernés par l'autonomie financière des équipements qu'ils ont réalisés. Le cas du centre de santé de Maréna-Diombougou est tout à fait exemplaire quant au désengagement des villageois vis-à-vis d'un équipement réalisé par une association, bien que celle-ci ait une implantation locale. Plus de dix ans après sa construction, les bénéficiaires s'en remettent toujours aux migrants pour pallier les dysfonctionnements financiers et renflouer les caisses. Bien d'autres cas témoignent de la difficulté qu'ont les associations de migrants à inciter les villageois à prendre en charge les équipements socio-sanitaires. La dépendance est toujours là, symbolisée par ces services qui se maintiennent grâce aux perfusions que représentent les cotisations des migrants<sup>6</sup>.

Si les villages sont la cible des investissements, les habitants sont la plupart du temps passifs et les associations vivent un paradoxe permanent, celui de leur mobilisation volontaire, associée au désir de se désengager progressivement, notamment dans le fonctionnement des infrastructures. Conscientes de cette rupture dans la « chaîne du développement » les associations de migrants ont promu des structures associatives locales, sortes de relais de leurs actions. La dynamique de développement, animée unilatéralement par les associations jusqu'à présent, s'est étendue au village, qui est ainsi passé du statut de « cible » à celui « d'acteur » (toujours en reprenant le vocabulaire des ONG).

Dans cette perspective, il n'est plus question de piloter depuis la France le développement du village, mais d'implanter localement des structures mandatées pour redéfinir les liens entre villageois et migrants. Leurs principales missions sont de transmettre les propositions de projet qu'elles émanent des villageois ou des migrants ; de rendre compte des étapes du montage technique et financier du projet ; d'organiser la participation (physique) des villageois à la construction du bâtiment ; et enfin, de mettre en place les comités de gestion. À leur tête se trouvent souvent d'anciens migrants, rentrés définitivement, qui s'investissent au sein des associations et des comités de gestion. Ces responsabilités leur ont vite conféré un statut de « leader associatif » à l'instar des leaders qui animent les associations en France. Dans le même temps, le contexte a évolué dans la région de Kayes qui compte de plus en plus de « partenaires du développement ». Les associations locales ne sont donc pas isolées et bénéficient d'un cadre favorable à leur épanouissement, mais aussi à leur indépendance

---

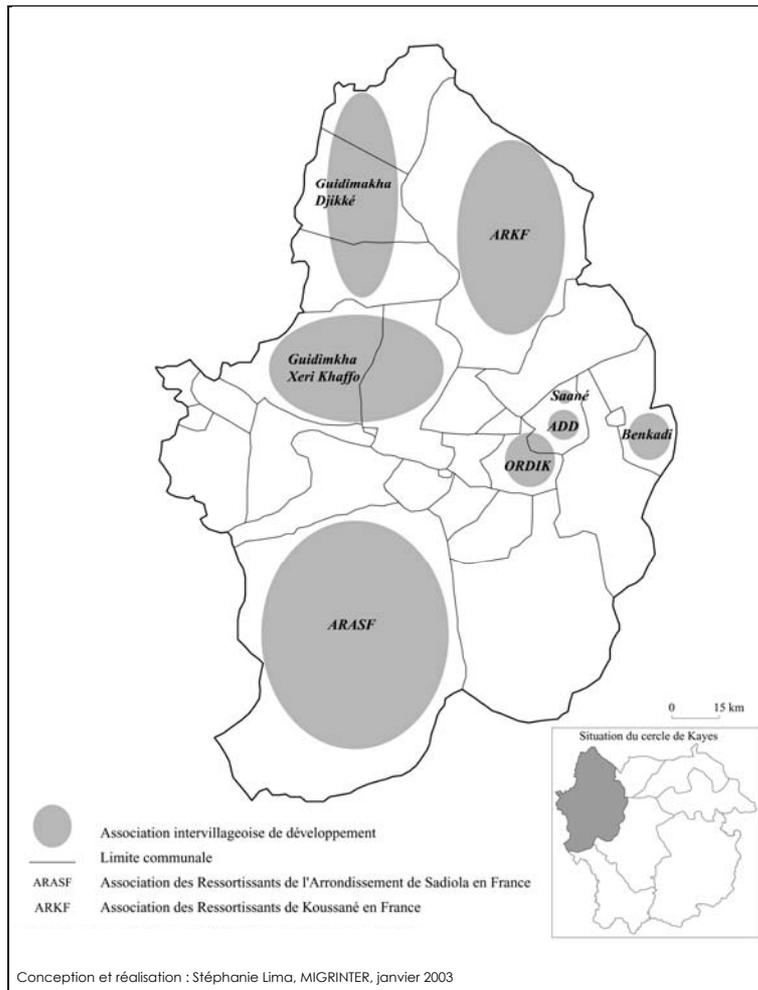
<sup>6</sup> BERNARD Philippe, 1997, « Villages sahéliens sous perfusion », *Le Monde*, 6 février.

vis-à-vis des « structures-mères » qui, en France, commencent peu à peu à s'essouffler.

Les sécheresses avaient déjà attiré l'attention des ONG sur la région de Kayes. Mais c'est en France que les migrants ont frappé à toutes les portes, celles des bailleurs de fonds, des ONG, des collectivités territoriales, et ont ainsi fait connaître la région de Kayes. La manne des financements extérieurs a placé les associations locales au premier plan, notamment avec l'essor des « programmes de développement intégré » intervillageois, tandis que les associations en France étaient enfin reconnues comme des « actrices » du développement (Fasti, 1990 ; Institut Panos, 1993). Dans ce contexte, le tissu régional des partenaires du développement s'est densifié et se compose aujourd'hui d'intervenants aux différents statuts : coopération bilatérale, coopération décentralisée, ONG nationales et internationales, jumelages, etc. Dès lors, les liens entre les associations locales et les associations en France se sont recomposés et une diversité de situations se fait jour, dépassant le schéma classique selon lequel la structure villageoise ou intervillageoise est sous la tutelle de l'association en France.

Les associations intervillageoises, plus particulièrement, ont acquis une plus grande autonomie. D'abord constituées en France comme la majorité des associations, ces appendices locaux ont bénéficié de financements, sous forme de programmes pluriannuels. Dans le cercle de Kayes, des associations telles que l'Association *Diama Djigui*, l'*ORDIK*, *Guidimakha Xeri Kaffo*, ou encore *Guidimakha Djikké*, ont été très dynamiques, dans les années 1980 et 1990. Animées par des hommes engagés depuis l'origine dans le mouvement associatif émigré, ces structures locales s'apparentent à des entités sociales et spatiales, issues de recompositions produites dans un autre espace. En effet, les regroupements associatifs intervillageois sont le fait des migrants. C'est dans un pays étranger, loin de leurs villages d'origine, qu'ils ont eu l'idée de s'associer entre eux, entre différentes localités et, partant, de créer une association intervillageoise. Leur parcours, leur présence dans d'autres lieux et dans une société différente pendant plusieurs années, ont changé le regard de ces hommes sur leur région et les ont conduits à imaginer de nouveaux liens à l'intérieur de leur espace d'origine. En cela, la mobilité est porteuse de recompositions spatiales, elle participe au processus de territorialisation et déplace le rapport entre réseau et territoire du registre de l'opposition vers celui de la complémentarité (carte 1).

**Carte 1 : Associations intervillageoises et découpage communal dans le cercle de Kayes**



Source : Mission de décentralisation, 1997, *Cartographie des communes rurales en République du Mali*, Bamako.

### **Les associations villageoises de développement : « l'espoir d'un peuple »**

Pour les villages concernés, l'appartenance à une association intervillageoise instaure des rapports différents avec les localités voisines. Au sein de l'espace intervillageois, la mise en relation est basée sur la proximité géographique et l'émergence d'une nouvelle centralité. Parmi plusieurs villages, l'un d'entre eux est choisi pour abriter les infrastructures collectives, ce qui lui confère une certaine attraction. Cette décision est l'objet d'un consensus entre les villages et entre les migrants, mais celui qui est retenu se doit de ne pas confondre cette polarité avec un quelconque sentiment de domination sur les autres ! Les infrastructures réalisées par l'association *Diama Djigui* sont localisées à Maréna, qui a une position centrale parmi les quatre villages. Cependant, plutôt que d'être situées à proximité du village, elles sont regroupées à l'extérieur et constituent quasiment un quartier, désigné en tant que tel par les villageois, et vers lequel se prolongent désormais les habitations depuis la périphérie de Maréna. Ceci pour signifier tant aux habitants de Maréna qu'à ceux des autres villages membres, que les équipements financés par l'association appartiennent à toute la communauté, et que le lieu de leur implantation a été déterminé selon son accessibilité à l'échelle intervillageoise.

À l'inverse, d'autres exemples démentent cette règle de l'accessibilité pour tous. Dans le cercle de Yélimané, l'*Association des Ressorissants du Diongaga Unifié en France*, qui a aussi une structure dans les villages (ADDs), concentre toutes ses réalisations dans le village de Diongaga, bien qu'il ait une position excentrée dans l'espace associatif intervillageois. Dans ce cas, le statut de village-mère de Diongaga, par rapport aux autres villages qui sont ses villages satellites (ils sont originaires de Diongaga), lui confère une centralité de fait, que ne sauraient lui contester les habitants de la zone. Il existe donc différentes stratégies de localisation des infrastructures associatives, répondant à des arrangements locaux, influencé par le contexte des relations intervillageoises, dans lequel le projet naît, et ses implications dans les rapports entre les groupes sociaux.

Dans le même temps, les liens se resserrent entre les villages qui partagent la même association. Par contre, la distance peut s'accroître, au sens figuré, avec ceux qui n'en font pas partie. Des ruptures apparaissent entre ces villages qui bénéficient de fonds importants pour améliorer leurs conditions de vie et ceux qui n'en disposent pas. La mobilité n'est pas seulement une ressource au plan individuel ou familial, elle l'est aussi à l'échelle de plusieurs localités. En outre, les associations intervillageoises sont moins nombreuses que les associations villageoises et, à ce niveau, ce sont d'autres marques de discontinuité

qui se font jour. Les villages qui ont leur propre association de développement « s'éloignent » les uns des autres, dans la mesure où la proximité sociale qu'ils entretiennent avec le village-bis en France prime sur la proximité géographique. Les liens entre le village et ses ressortissants sont des plus forts, puisqu'il s'agit d'une même communauté partagée entre deux espaces. Entre villages voisins, les relations sont parfois distendues, pour des raisons historiques, sociales, ou géographiques. Ainsi, ces villages qui ont des problèmes similaires, se tournent davantage vers l'extérieur, fonctionnent comme des cellules isolées localement, au lieu de dépasser le cadre de leur terroir, et font rarement la démarche de se rassembler dans des structures intervillageoises. La multiplication des équipements, d'un village à l'autre, selon un processus de diffusion spatiale, témoigne d'un certain manque de « solidarité territoriale », et la question se pose du devenir de ses infrastructures dont on sait qu'il est plus facile de les construire que de les faire fonctionner à long terme. Les problèmes liés au manque de personnel et de matériel, que ce soit pour les écoles ou les dispensaires, sont récurrents. Les associations villageoises atteignent ici une des limites de leur action, et la question se pose de savoir si les nouvelles instances communales pourront apporter des solutions à ces dysfonctionnements chroniques.

En définitive, les structures associatives se présentent comme des compositions sociales et spatiales hybrides, à la croisée de plusieurs enjeux. D'une part, elles sont nées d'une pratique spatiale spécifique, la mobilité, qui s'est traduite par l'ouverture des terroirs villageois, vis-à-vis de lieux éloignés. Les migrants travaillent sur le différentiel qui existe entre leur région d'origine et le pays de résidence, ceci pour améliorer les conditions matérielles dans leurs villages, en vue de leur développement ; l'arrivée de ces équipements s'accompagnant plus ou moins directement d'innovations sociales et spatiales. D'autre part, les associations s'ancrent dans des réseaux sociaux construits localement, qui remontent à la création des villages. Certaines se conforment aux espaces de vie ainsi constitués, tandis que d'autres s'en détournent, privilégiant la fonctionnalité spatiale plutôt que les références territoriales traditionnelles.

La mobilité est donc source de recompositions spatiales. Elle participe d'une territorialité renouvelée, empreinte d'anciens liens et de nouveaux réseaux. En cela, la construction des territoires locaux, leur reterritorialisation, est le fait d'acteurs mobiles qui opèrent une mise en relation entre des espaces discontinus. Cependant, ce type de territorialité, basé sur des espaces de vie fragmentés pose le problème des modalités d'articulation à la fois localement et entre espace local et espace national. En effet, après le temps des réalisations

« tous azimuts » est venu le temps de la « consolidation », pour lequel il s'avère que la dimension réticulaire du développement n'est plus suffisante.

## **LES COMMUNES OU LA NOUVELLE DIMENSION SPATIALE DU DÉVELOPPEMENT ?**

### **L'émergence des territoires communaux**

Aujourd'hui, les associations en France et leurs « sœurs » au Mali sont confrontées à un nouveau maillage administratif, celui des communes rurales et urbaines. Ce pavage territorial a été construit récemment (loi de 1996), selon une démarche originale, croisant logique descendante et logique ascendante. La création d'un nouvel édifice territorial répond à plusieurs objectifs, définis en ces termes par le gouvernement malien :

*« [...] amener les populations à se réapproprier leurs espaces en les impliquant dans l'opération de réorganisation territoriale à travers l'organisation de concertations villageoises ; définir un découpage des collectivités territoriales de base à partir des propositions de réorganisation qui seront faites par les populations elles-mêmes ; créer les communes en proposant à l'Assemblée Nationale le découpage territorial issu des concertations » (Mission de Décentralisation, Primature, 1996).*

Le projet territorial lié à la réforme de décentralisation est donc de créer des communes qui constituent la base du nouveau maillage du pays. Pour ce faire, les arrondissements, anciennes cellules de base créées à l'Indépendance par le gouvernement de Modibo Keita, ont été supprimés. Les communes rurales sont issues d'un regroupement intervillageois, tandis que les communes urbaines sont composées d'un seul village. Pour procéder à la refonte des territoires locaux, l'État malien appliqué une méthode particulière, voire originale. Loin de vouloir, ni de pouvoir, imposer un découpage, le gouvernement, par le biais de ses administrations, notamment la Mission de Décentralisation<sup>7</sup>, a établi un programme en vue de la création des communes, dont un des dispositifs majeurs est de favoriser l'implication et la participation des populations villageoises. L'État a proposé

---

<sup>7</sup> La Mission de décentralisation, rattachée au ministère de l'Administration Territoriale à sa création en 1993 (décret n° 93-001 / PM-RM du 6 janvier 1993), est chargée de la mise en œuvre de la réforme de décentralisation. En 1994, son rattachement tutélaire revient à la Primature, puis en 1997 à la Présidence, date à laquelle elle prend le titre de « Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles » (MDRI).

un cadre pour le découpage communal, articulé autour de plusieurs prescriptions. Cinq critères balisent ainsi la vision de l'État quant au format des territoires communaux. L'application de ces normes devant aboutir, dans son esprit, à des territoires institutionnels à la fois fonctionnels et relationnels, dans une perspective de développement local. Il s'agit :

- de critères socioculturels, c'est-à-dire le respect des solidarités communautaires ;
- du critère démographique (10 000 à 25 000 habitants) ;
- des critères de distance et d'accessibilité (pour le chef-lieu) ;
- du critère de viabilité économique<sup>8</sup> ;
- des critères géographiques et spatiaux (territoire cohérent et unitaire).

Les populations villageoises, pour leur part, ont pu procéder au regroupement volontaire de leurs villages, dans le cadre des normes définies, et établir des propositions pour la formation des communes rurales et urbaines. L'État avait pronostiqué de son côté la création de 610 nouvelles communes (572 communes rurales et 38 communes urbaines) en lieu et place des 283 arrondissements. Au final, la « loi portant créations de communes » de novembre 1996 comporte 682 nouvelles communes (664 communes rurales et 18 communes urbaines). Le décalage qui s'est produit entre les attentes de l'État et les propositions des villageois qui ont été validées à l'Assemblée Nationale, pose la question des logiques locales de découpage qui, vraisemblablement, ont passé outre certains critères parmi les cinq définis.

Comprendre cette entreprise de « fabrique de territoires politiques », qui repose sur l'émergence de nouvelles centralités et de nouvelles limites, oblige à s'intéresser à la signification des notions d'espace et de territoire dans un contexte africain spécifique. Dans la région de Kayes, où ont lieu des recompositions spatiales de nature différente, issues de la mobilité d'une partie de la population, la question se pose de savoir comment s'articulent les espaces de vie des habitants qui intègrent les espaces associatifs, impulsés « par le bas », et les nouveaux territoires politiques communaux, initiés « par le haut ». En outre, il s'avère que les structures associatives locales et les associations en France ont pris part aux concertations villageoises dans le cadre du découpage communal. En effet, avec la mise en place

---

<sup>8</sup> Capacité à fournir les services économiques, sociaux et culturels nécessaires à financer le développement.

des communes, les liens intervillageois prennent d'autres dimensions : il s'agit de partager un espace délimité et de le gérer ensemble, ce qui va bien au-delà des relations familiales, sociales ou associatives existant entre les villages jusqu'à présent. L'autonomie du village est remise en question avec la communalisation. Les compétences des élus communaux prévalent désormais sur les attributions traditionnelles et administratives des chefs de village, tandis que les instances communales sont chargées de la mise en œuvre du développement local, mission que les associations villageoises et intervillageoises s'étaient attribuée jusqu'à présent. Enfin, à la recomposition territoriale s'adjoint une recomposition en terme de pouvoir : les anciennes légitimités sont remises en cause, ainsi que les plus récentes acquises dans l'expérience migratoire.

**Les migrants face au découpage communal :  
la réaffirmation spatiale de l'opposition  
entre l'impératif traditionnel et la volonté de modernité**

Dans les faits, les migrants ont été interpellés par la Mission de décentralisation, sur la réorganisation territoriale, notamment lors de la venue en France en novembre 1994 du responsable de la Cellule en charge du découpage. Lors d'un entretien à Bamako en 2000 celui-ci affirmait qu'il était

*« impossible de faire le découpage sans les migrants, d'une part parce que ce sont des citoyens maliens et, d'autre part, parce qu'ils ont investi dans les villages et qu'ils vont continuer d'investir dans les communes. Car les communes ont besoin d'investissements futurs. Les migrants ont déjà mobilisé des partenaires français dans le cadre de jumelages. Ils doivent donc être impliqués dans le découpage afin de contribuer au développement des communes »* (entretien, Bamako, 2000).

Cette rencontre a rassemblé des représentants de quarante-quatre associations de ressortissants de la région de Kayes. Après un exposé introductif sur la décentralisation et le découpage communal, des « ateliers » ont été constitués par cercle<sup>9</sup>, dont l'objectif était de familiariser les responsables d'associations avec les critères retenus pour la constitution des communes rurales et les outils cartographiques et statistiques mis à leur disposition. À l'issue de cette réunion, il s'avère que le positionnement des migrants sur le contenu des territoires communaux ait achoppé sur deux tendances. La première

---

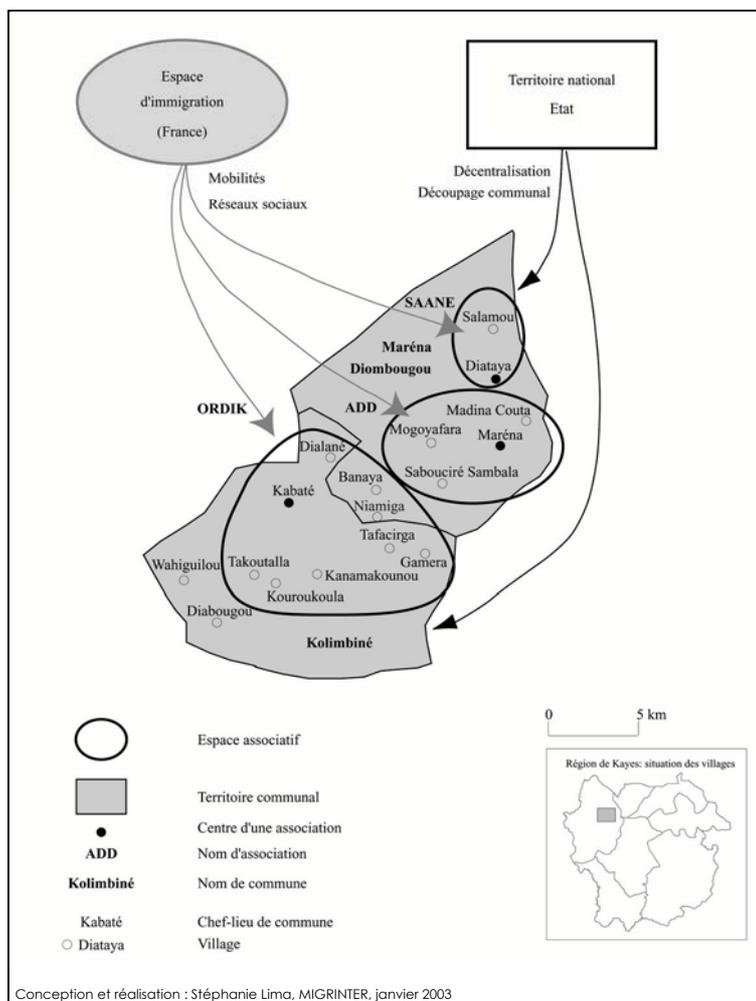
<sup>9</sup> Le cercle correspond au département français, entre l'échelon communal et le niveau régional.

met en avant la réalité foncière de certains villages, en relation avec leur poids historique et leur statut social (village-mère ou village-descendant). Dans ce sens, le découpage communal doit valoriser les villages les plus anciens, à qui reviendrait la fonction de chef-lieu de commune. À l'inverse, la deuxième logique opte pour l'affranchissement des villages satellites vis-à-vis des villages-mères, et ce notamment dans le cas où ceux-ci seraient dotés d'infrastructures collectives, au nom du critère de la fonctionnalité. Dans cette optique, les villages les plus avancés dans le domaine des équipements sociaux seraient les plus à même de devenir des pôles communaux. Les réactions des migrants lors de cette concertation avec la Mission de décentralisation lèvent un coin du voile sur la scène des représentations spatiales, convoquées dans l'opération de réorganisation territoriale. La question se pose de savoir si ce type d'opposition a été repris dans les concertations villageoises et s'il a déterminé des profils communaux, selon l'hypothèse d'une continuité entre les représentations spatiales des migrants et celles des villageois.

#### **Le positionnement des associations locales : logique d'expansion et logique d'intégration**

En fait, plusieurs logiques se sont affirmées lors des concertations villageoises, et ce en fonction des rapports de force entre les différents groupes sociaux à l'échelle villageoise et intervillageoise. Par exemple, dans le cercle de Kayes, où les associations sont nombreuses, il s'avère que sur vingt-sept nouvelles communes, six ont un « profil associatif », c'est-à-dire que leur contenu reprend plus ou moins celui d'une association intervillageoise. Derrière chacune de ces communes se trouve une association, la toponymie de certaines en témoigne directement, en reprenant le nom même de l'association (par exemple, la commune de Guidimakha Xeri Kaffo). Les associations intervillageoises ont donc eu un rôle indéniable dans le découpage communal. Les commissions locale de découpage et les habitants eux-mêmes ont trouvé dans ces regroupements associatifs des « embryons » communaux correspondants aux critères fonctionnels. Les leaders associatifs locaux, qui estiment pour leur part qu'ils « ont fait la décentralisation avant l'État », et ce depuis la création des associations de migrants en France, ont aussi exprimé leur désir de voir les regroupements intervillageois se transposer sans rupture dans le cadre communal. Ainsi, la décentralisation et la communalisation, une fois les craintes passées, ont été perçues comme les moyens pour les associations ici et là-bas de poursuivre leurs actions dans un cadre territorial légitime, bénéficiant de compétences et de moyens propres, et ce en accord avec l'État (schéma 2).

**Schéma 2 : Entre mobilité et découpage communal :  
la reconstruction des territoires locaux**



Source : Mission de décentralisation, 1997, *Cartographie des communes rurales en République du Mali*, Bamako.

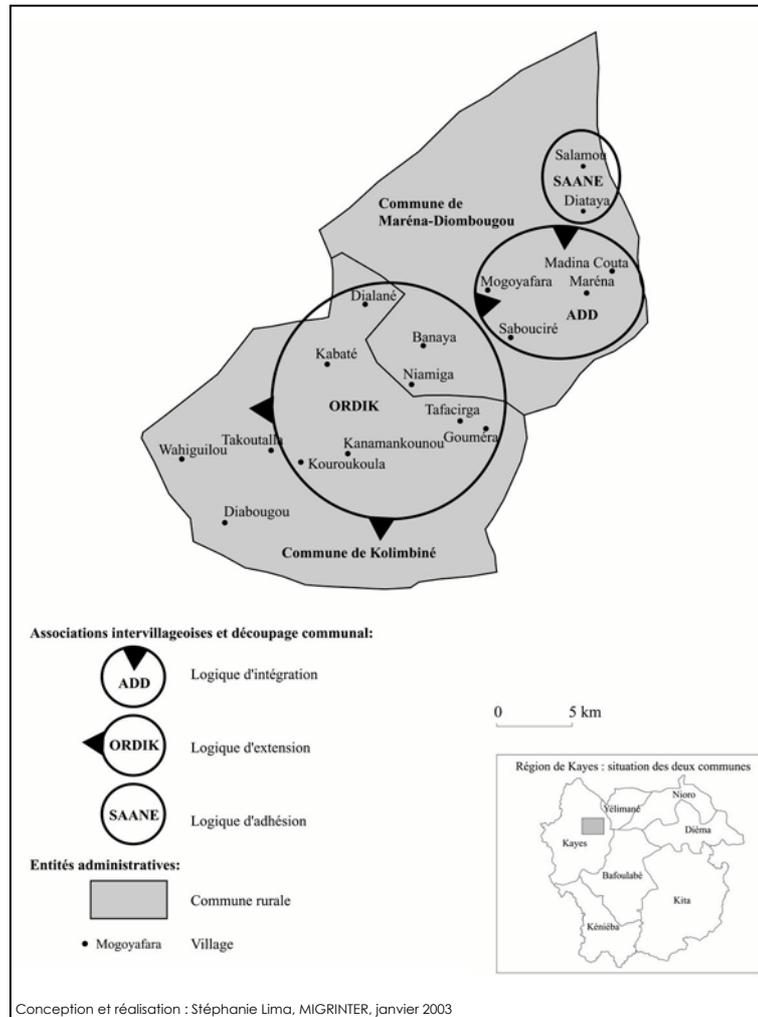
Concernant les structures associatives locales, le découpage communal a suscité différentes réactions. Certaines se sont engagées pleinement dans les concertations, allant de village en village expliquer les enjeux de la décentralisation et de la communalisation. Leur stratégie territoriale étant de maintenir l'espace associatif dans le nouveau territoire communal, voire à la transformer intégralement en commune et, si possible, en incorporant d'autres villages. Dans ce cas, l'association intervillageoise a opté pour une logique d'expansion spatiale face à l'enjeu du découpage. D'autres, guidées par le souci de préserver leur statut apolitique, ont considéré que le regroupement était essentiellement l'affaire des villages, auxquels elles pouvaient seulement apporter des conseils et des appuis matériels pour l'organisation des concertations. À terme, elles ont pu voir se dessiner autour d'elles des communes reprenant plus ou moins leurs propres contours, des villages exprimant la volonté de se rattacher à une entité dynamique. Il s'agit ici d'une logique d'intégration à partir des espaces associatifs.

Le devenir communal des deux associations évoquées précédemment, l'ORDIK et *Diama Djigui*, illustre ces deux dynamiques. La commune de Kolimbiné, dont le chef-lieu est le village de Kabaté, s'est constituée à partir du territoire de l'ORDIK, dont les leaders ont cherché à étendre l'influence en proposant à d'autres villages de les rejoindre pour former l'entité communale. Mais cette logique d'expansion s'est aussi soldée par la perte de deux villages de l'association au profit de la commune voisine. Le village de Niamiga a refusé d'intégrer la commune de Kabaté, après avoir perdu le vote effectué au moment du choix du chef-lieu, en entraînant avec lui le village de Banaya. La commune voisine de Maréna, quant à elle, se compose d'un « noyau dur » avec les quatre villages de l'association *Diama Djigui*, auquel se sont adjoints les villages de Diataya et Salamou (composant eux-mêmes une association), et les deux villages « perdus » de l'ORDIK. Dans le cercle de Kayes, ces deux associations qui ont longtemps fait figures de pionnières dans le développement, se placent dans deux registres différents en ce qui concerne le regroupement communal et la question qui se pose est de savoir s'il existe aujourd'hui des relations entre la structure locale de l'association, sa composante en France et le conseil communal (schéma 3).

### **Champ communal et champ associatif : concurrence ou complémentarité ?**

Après le temps des recompositions territoriales est venu le temps des élections communales. Elles ont été reportées plusieurs fois, en raison d'un « blocus » politique de la part des partis d'opposition, entre

**Schéma 3 : L'enchevêtrement des espaces associatifs et des territoires communaux**



Source : Mission de décentralisation, 1997, *Cartographie des communes rurales en République du Mali*, Bamako.

avril 1997 et mai 1999, date à laquelle les nouveaux maires du Mali ont enfin été élus, ainsi que les conseillers communaux. Dans le cercle de Kayes, plusieurs maires sont à la fois d'anciens migrants et des leaders associatifs. Certains cumulent actuellement leur mandat d'édile et leurs fonctions associatives, et ce plutôt en désaccord avec l'équipe associative en France. D'autres ont renoncé aux responsabilités associatives, tandis qu'ils se sont investis dans la construction d'un partenariat entre la commune et la communauté de ses ressortissants en France.

Ce premier suffrage communal, qui a mis en place 682 maires et des milliers de conseillers communaux, a transformé le paysage politique malien. La scène politique locale a été entièrement recomposée avec l'installation des élus locaux, entraînant autant de mouvements dans la sphère associative. Le premier bilan est celui de la non-adéquation entre les espaces associatifs et les territoires communaux. Bien que certaines communes aient été constituées autour d'un regroupement associatif intervillageois, il n'y a pas de cas où les deux espaces se recouvrent entièrement et exhaustivement. Les juxtapositions sont partielles et posent la question à la fois du devenir des infrastructures créées par les associations qui passent dans le domaine communal et de l'articulation des compétences entre association et communes dans le champ du développement local. Le second constat qui s'impose est la reconversion des responsables associatifs en élus communaux. Ils sont devenus maires ou premiers adjoints, selon les accords passés localement avec les partis et les directives reçues depuis la France. Pour les associations la perte est grande : non seulement leur assise spatiale est remise en question, mais aussi leur capital humain. Aujourd'hui, elles ont un défi à relever, celui de leur adaptation à la nouvelle donne communale, qui ouvre un champ de possibilités pour l'action associative malgré les contraintes adjacentes à sa création. En effet, un nouveau cadre de concertation s'offre aux associations, en rupture avec les tensions qui animaient jusqu'à présent les relations établies entre elles et l'État, notamment via les administrations régionales. Les associations sont désormais dans un espace de négociation différent, dans la mesure où leur engagement qui répondait aux carences de l'État n'est plus d'actualité. Leur position marquée, « contre » l'État, n'est plus pertinente dans la mesure où l'institution communale représente l'État d'un côté et les villages de l'autre. Le « contre » et « à la place de » l'État est appelé à se transformer en « travailler avec ». De nouvelles voies se dessinent aujourd'hui en ce sens, dont on peut se demander quels sont les ressorts et les perspectives.

### **Le Comité Communal de la Commune de Maréna en France : un exemple de complémentarité entre association de migrants et commune**

Une fois de plus l'exemple de l'association *Diama Djigui* se présente comme un cas d'école. Autour de l'association intervillageoise de quatre villages s'est d'abord constituée la commune de Maréna-Diombougou composée de huit villages. À la tête de la commune se trouve Moussa C., ex-responsable de l'ADD, ancien migrant et descendant de captif. Son parcours illustre les paradoxes de la communalisation qui tente d'articuler l'ordre ancien aux exigences de la modernité, et ce notamment en terme de pouvoir. L'accession de Moussa C. au poste de premier responsable communal a ainsi été entravée à plusieurs reprises du fait de l'opposition farouche de quelques proches du chef de village de Maréna de voir un « esclave » devenir « chef » de la commune. La « crise » de Maréna, qui a connu des développements jusqu'auprès du ministre de la Justice, a ponctué la vie communale entre 1997 et 2002. Ainsi, un petit groupe n'a pas hésité à recourir à tous les stratagèmes possibles, légaux et illégaux, afin de remédier à ce qu'il considérait comme un outrage à la tradition, et ce malgré l'adhésion unanime des villageois à la cause de leur maire, qu'ils ont choisi pour ses compétences et non son origine sociale.

Pendant ce temps, loin de se décourager, le maire et son conseil communal ont initié une démarche pour l'élaboration du plan de développement communal, présentée aujourd'hui comme exemplaire dans la région de Kayes. Trois étapes jalonnent ce projet dans lequel sont impliqués les villageois, les migrants et les partenaires au développement de la commune. Le premier temps est celui du diagnostic<sup>10</sup>, réalisé à partir d'enquêtes dans les villages et dont la synthèse a été présentée aux différentes composantes de la population communale. La restitution a couvert tous les niveaux, depuis les villages jusqu'aux foyers, lors de la première mission du maire en France en octobre 2000. Le second temps est celui de la concertation. Une fois les résultats du diagnostic présentés, le conseil communal a tenu à ce que chaque village amende et valide le texte. Les migrants des huit villages de la commune ont été sollicités, en dehors des cadres associatifs préexistants (ADD, ORDIK et ADS). Ces premières rencontres autour du plan de développement de la commune ont jeté les bases d'un cadre de concertation entre le conseil communal

---

<sup>10</sup> Une enquête a été réalisée par le maire et ses conseillers dans les huit villages de la commune pour en recenser les besoins dans différents domaines (santé, éducation, hydraulique, infrastructures de communications, etc.).

et les ressortissants en France. Le troisième temps est celui de la planification, avec la mise en place de commissions thématiques autour des axes de développement retenus dans le plan de développement communal. Une deuxième mission du maire en France en septembre 2000 a permis de concrétiser le partenariat entre les instances communales et la nouvelle association des ressortissants de la commune de Maréna. En effet, depuis octobre 1999, les migrants n'ont pas cessé de se mobiliser pour soutenir les projets du conseil communal, notamment en cofinçant une étude sur le thème du désenclavement. Ils se sont donc organisés en association : l'*Association du Comité Communal de Maréna Diombougou en France (CCMDF)*, créée en mai 2000. Depuis, la collaboration se développe, avec de nouvelles perspectives. Par exemple, le CCMDF appuie les démarches du maire dans sa recherche d'un partenariat avec une commune française. Il s'est aussi engagé dans le cofinancement d'un projet d'appui à l'amélioration de l'éducation dans cinq communes de la zone. Car de son côté, le maire travaille aussi à l'échelle intercommunale. Enfin, une association a été formée par les femmes de la commune vivant en France, dont l'objectif est de faire passer à leurs enfants des vacances dans le village de leur famille.

Dans ce cas, le réseau social tissé entre les villageois et leurs ressortissants en France s'est entièrement recomposé autour de la nouvelle entité communale. Un renversement s'est opéré dans la structuration des liens intervillageois. Le rapprochement des villages effectué par la communalisation a eu des effets directs sur les réseaux sociaux liés à la migration. Dans le cercle de Kayes, d'autres maires travaillent sur l'articulation entre villages / communautés de migrants et commune (Koussané, Sadiola, etc.). Toutefois, il s'avère que cette mise en relation est facilitée dans les cas où des regroupements intervillageois ont précédé le découpage communal, dans la mesure où les « gens ont l'habitude de travailler ensemble ». À l'opposé, dans les communes qui comptent de nombreuses associations villageoises (entre le village et le village-bis), les maires voient leur tâche entravée par un effet de « localisme » villageois entretenu depuis plusieurs années. Enfin, il apparaît que les structures associatives locales, sortent affaiblies de la réorganisation territoriale. Dans la commune de Maréna, l'ADD a perdu de son dynamisme, malgré le soutien de la commune. À Kabaté, il en est de même pour l'ORDIK qui tente de se maintenir avec des activités économiques (hydraulique villageoise). À Aourou, l'association *Guidimakha Djikké* a de plus en plus de difficulté à trouver des financements pour ses projets. Les associations intervillageoises sont-elles en train de périliter ? Leur affaiblissement actuel en termes financiers et en moyens humains est-il temporaire ou définitif ? Si les associations avaient atteint certaines

limites dans leurs actions auparavant par manque d'articulation à l'échelle locale et régionale, l'arrivée des communes pose aujourd'hui le problème de la concurrence entre ces deux entités. À plus long terme, la question est de savoir si la seule perspective des associations est de se mouler dans le cadre communal et d'être au service des élus municipaux, ou si elles auront les moyens de se reconstituer en tant qu'outil de développement et, pourquoi pas, en contre-pouvoir, à la fois ici et là-bas.

## CONCLUSION

Pour finir, les associations de migrants sont dans une période de transition. Leur rôle dans le développement local s'est réduit depuis les années 1990, qualifiées d'années « d'utopies » (Gonin, 2001). Les relations privilégiées entre villages d'origine et communautés de ressortissants ont atteint les limites du fonctionnement en vase clos. L'ouverture est devenue nécessaire, bien qu'elle signifie un relâchement dans le système réticulaire. Les liens se sont parfois distendus entre les migrants et les villageois, au profit d'une association implantée localement, ce qui a permis le renforcement des liens intervillageois. La communalisation a renforcé cette tendance, étant donné que la construction des territoires communaux repose sur le regroupement des terroirs villageois.

Alors que pour ces villages de la région de Kayes, la constitution d'un réseau social entre plusieurs lieux discontinus avait débouché sur des investissements, ce que l'on peut appeler du « développement », la production d'un maillage institutionnel nous interpelle quant à l'articulation de deux dynamiques spatiales que l'on présente souvent comme contradictoires. Les réseaux seraient contre les territoires et réciproquement. Pourtant, au regard des exemples présentés ci-dessus, il semblerait que la logique réticulaire et la logique territoriale puissent s'accorder, au-delà du champ « local », et ce justement au nom du « développement ».

Dès lors, une question se pose, à savoir : quelle est la dimension spatiale du développement ? En effet, la dimension du développement n'est-elle pas celle du champ d'intervention des acteurs sociaux qui s'engagent dans cette quête, suivant le principe selon lequel les limites sociales précèdent les limites spatiales. Dans ce sens, la mobilité se présente encore et toujours comme une ressource. Les expériences passées des associations de migrants, leur savoir-faire en matière d'articulation des espaces nous permettent de penser que les « gens du fleuve » feront encore preuve d'imagination en termes d'innovations sociales et de pratiques spatiales.

---

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAMS (A.), 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, François Maspero, Paris, 222 p.
- CONDÉ (J.), DIAGNE (P. S.), 1983, *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, OCDE / CILSS, Bamako, 292 p.
- DAUM (C.), 1998, *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Karthala / CCFD, Paris, 250 p.
- FASTI, 1990, *Immigration, actrice de développement*, L'Harmattan, Paris, 2087 p.
- GONIN (P.), 1997, *D'entre-deux territoires, circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, HDR, Université des sciences et technologies de Lille, Laboratoire de géographie humaine, Villeneuve d'Ascq, 384 p.
- GONIN (P.), 2001, « Migrations développement : les utopies des années 1990 », in Institut Panos, *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Karthala, Paris, 303 p.
- INSTITUT PANOS, 1993, *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, L'Harmattan, Paris, 207 p.
- KANÉ (F.), LERICOLLAIS (A.), 1975, « L'émigration en pays Soninké », *Cahiers des sciences humaines*, ORSTOM XII, 2, pp. 177-187.
- LAVIGNE-DELVILLE (P.), 1991, *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du Fleuve Sénégal*, GRET / FPH / Syros Alternatives, Paris, 231 p.
- LAVIGNE-DELVILLE (P.), 1994, *Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990). Essai d'anthropologie du changement social et du développement*, Thèse de doctorat, EHESS, Marseille, 394 p.
- OFFNER (J.-M.), PUMAIN (D.), 1996, *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 280 p.

- 
- QUIMINAL (C.), 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgeois, Paris, 149 p.
- LIBERCIER (M.-H.), SCHNEIDER (H.), 1996, *Les migrants. Partenaires pour le développement*, OCDE, Paris.
- MISSION DE DÉCENTRALISATION, 1996, *Guide du découpage territorial*, Primature, Bamako.
- TIMERA (M.), 1996, *Les Soninkés en France. D'une histoire à l'autre*, Karthala, Paris, 233 p.
- YATÉRA (S.), 1996, « Immigration, dynamiques associatives et transformations socio-économiques », *Sociétés africaines et diaspora*, L'Harmattan (4), Paris, pp. 27-49.